

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 18 janvier 2024



COMMUNE D'ESNEUX

MISE EN LOCATION DU DROIT DE PÊCHE D'UN ÉTANG DU PARC DU MARY

Environnement - Pauline Gobin

0474.13.81.05 – pauline.gobin@gmail.com

En janvier 2020, le Royal Syndicat d'Initiative d'Esneux (RSIE) a renoncé au droit de location des étangs du Parc du Mary. Le Conseil Communal a décidé lors de cette séance du 18 janvier 2024 de remettre en location le droit de pêche dans l'étang n°3 (aval) du parc.

Considérant l'état de l'étang et le fait que cette zone soit classée Natura 2000 Habitats EUNIS C1.2, la convention proposée par la Commune porte une grande attention à la préservation de cet endroit ainsi qu'à la biodiversité et son accès à tout à chacun. La société de pêche devra également cohabiter avec le castor actuellement présent sur le site dont, pour rappel, l'espèce et l'habitat sont protégés.

La société de pêche devra être une société reconnue et affiliée à la Fédération des Pécheurs de l'Ourthe. L'appel public sera clôturé le 31 mars 2024 à 17h.

MISE À JOUR DU PROJET DE CHEMINEMENT PIÉTONS DU DOMAINE DE BRUNSOODE

Marchés publics - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

En décembre 2019, le Conseil communal avait attribué l'étude de l'aménagement des cheminements piétons du Domaine de Brunsode et du parking de délestage à l'Atelier d'Architecture du Sart-Tilman.

Cette étude vient d'aboutir à la suite nombreuses réunions où il a fallu dégager de nombreux compromis, notamment avec l'AWaP et le DNF. En effet, le site est classé, et toutes une série de règles doivent évidemment être respectées, mais nous souhaitions intégrer les meilleures options relative à l'éclairage, à la texture des chemins et à l'accès au château et à son parvis, tout en conservant la plaine de jeux pour les petits ce que l'AWaP ne privilégiait pas. Nous allons également aménager un véritable accès PMR au sous-sol du Château qui aboutira à l'ascenseur qui distribue les différents étages et donc les différentes offres communales comme la bibliothèque de Tilff.

Maintenant que les travaux d'agrandissement de la place de Tilff, du boulevard urbain et du parking de délestage sont en phase d'achèvement, la réalisation de ces différents aménagements parachèvera la rénovation du centre de Tilff après les travaux du pont de Tilff. De plus il y aura une véritable amélioration de l'accès au parking de délestage ce qui ne peut que favoriser les commerces tilffois ainsi que l'interaction et la cohérence entre tous les différents centres d'intérêts.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 18 janvier 2024



COMMUNE D'ESNEUX

ACQUISITION DE PARCELLES DANS LES ANCIENS DOMAINES AVAL DE L'OURTHE ET PONT DE MÉRY

Inondations – Collège communal

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

En 2003, la Commune a adhéré au Plan Habitat Permanent. Ce plan transversal permet, entre autres, de procéder à l'acquisition de parcelles situées dans des zones qui ne sont pas destinées à être habitées. C'est le cas notamment des Domaines Aval de l'Ourthe et Pont de Méry.

En juillet 2021, ces Domaines, situés en zone d'aléa inondation élevé, ont été fortement impactés par les inondations. Cette épreuve a mis en évidence la nécessité de rendre le territoire plus résilient et prévenir les dangers en cas de nouvelles catastrophes naturelles.

Différentes études, portées notamment par la Région wallonne, ont identifié les Domaines Aval de l'Ourthe et Pont de Méry comme étant propices à la création de zones d'immersion temporaire

Dans cette optique, en sa séance du 21 octobre 2021, la Conseil communal a initié une procédure d'expropriation pour ces deux Domaines, en laissant la possibilité aux propriétaires qui le souhaitent de procéder à une vente de leur bien, à l'amiable, de gré à gré.

À l'heure actuelle, la Commune est propriétaire de 66 parcelles à l'Aval de l'Ourthe, soit 48 % et 57 parcelles au Pont de Méry, soit 30%.

Onze dossiers présentés au Conseil de ce 18 janvier, permettront de fixer, début février, la signature des actes pour 12 parcelles au Domaine Aval de l'Ourthe et 20 parcelles au Domaine du Pont de Méry. Grâce à ces dossiers et aux autres actuellement en cours de traitement, la Commune d'Esneux sera propriétaire d'ici peu de 75% de terrains à l'Aval de l'Ourthe et 54% au Pont de Méry.

Malheureusement, malgré les différents courriers déjà envoyés, nous constatons que certains propriétaires ne prennent pas contact avec nos services pour initier la procédure ou se montrent réfractaires quant à la vente de leur bien.

Nous allons donc devoir enclencher la phase judiciaire d'expropriation dans le courant du mois de février, afin, notamment, de permettre la mise en œuvre des projets rendant le territoire de notre belle Commune plus résilient.